

**5 CONSEILS COMMUNAUX RÉUNIS  
RÉUNION PUBLIQUE  
12 décembre 2018**

**PROJET DE VIDÉOPROTECTION DE LA VILLE**

## 1 - Contexte

- L'évolution de la délinquance conduit les communes à adapter leurs moyens d'actions face à ce phénomène.
- La ville de Talence a engagé une réflexion globale sur l'adaptation de la politique de sécurité de la ville à ce contexte (organisation de la police municipale, équipement, service de médiation).
- Dans ce cadre, la vidéoprotection est devenue un moyen efficace pour assurer la sécurité des personnes et prévenir les atteintes aux biens.

## 2 – État des lieux

- La Direction départementale de la sécurité publique de Bordeaux a été sollicitée afin d'établir un diagnostic global de la délinquance et des sites où elle se révèle la plus prégnante.
- Ce diagnostic a été élaboré non seulement à partir des données de la Police Nationale, mais aussi des remontées des services et des habitants.
- L'étude de la DDSP a identifié 3 périmètres et des emplacements localisés susceptibles d'accueillir le dispositif :
  - la salle Boris Diaw et la passerelle Sainte-Marie
  - le centre ville
  - le parking du stade nautique.

## 3 – Le projet de la ville. Les modalités

- Le dispositif ne permettra que l'enregistrement des images.
- Celles-ci ne seront consultées que sur réquisition judiciaire déposée par la Police Nationale, sur instruction du parquet de Bordeaux dans le cadre de procédures judiciaires précises.
- A aucun moment un opérateur ne pourra visualiser en direct les images collectées. Elles seront conservées 15 jours dans un local sécurisé de la police municipale.
- Aucune possibilité d'identification des biens privés ou de nature physique ne sera possible, grâce à l'application d'un procédé de floutage conformément aux préconisations de la CNIL.

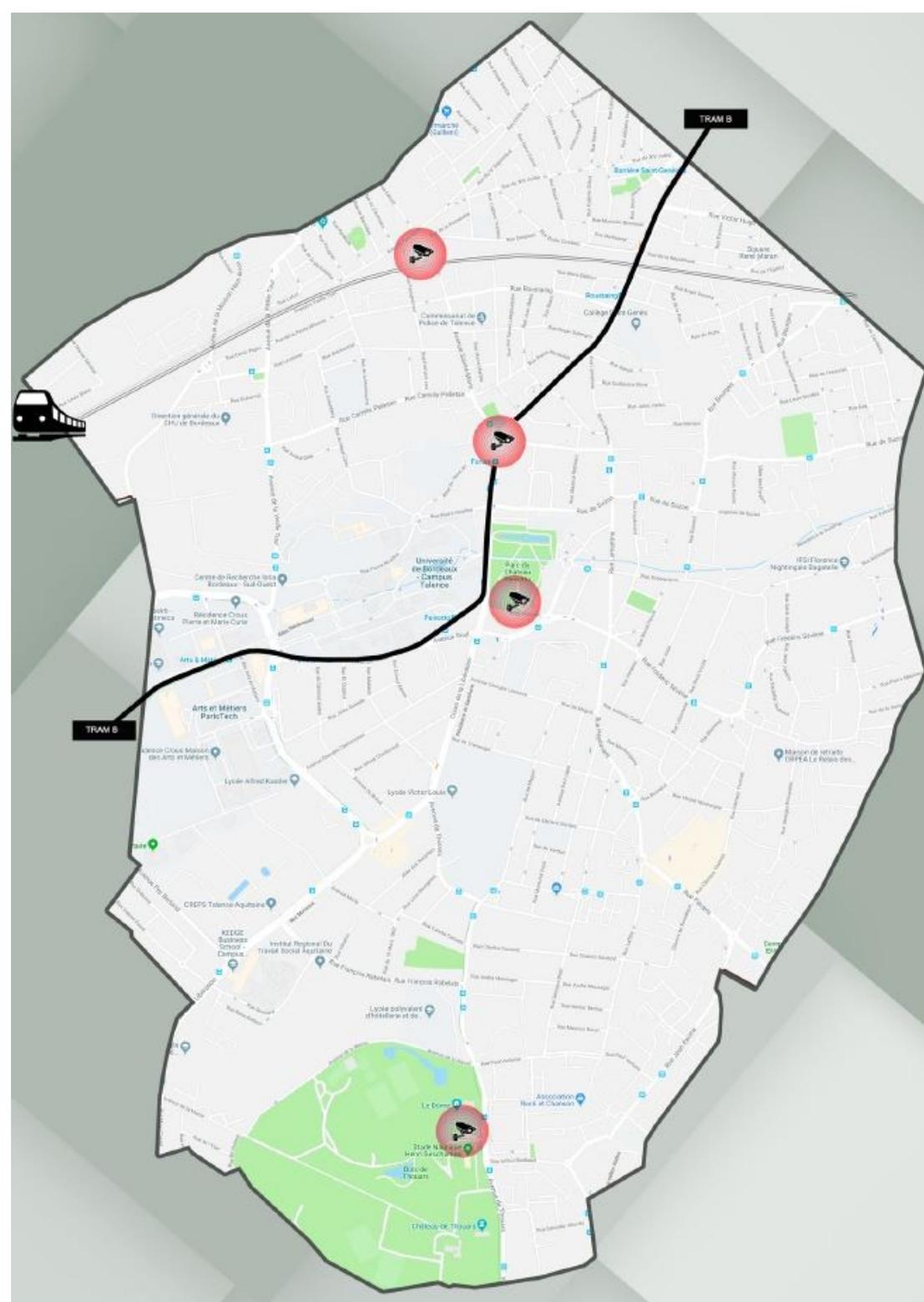
## 3 – Le projet de la ville. La protection des données

- Une information du public sera effective grâce à la pose de panneaux d'information sur toutes les voies d'accès aux sites.
- Les règles de protection des données personnelles seront définies par le titulaire du marché en lien avec le délégué à la protection des données désigné par la ville.
- Une charte de déontologie sera également établie pour définir les règles d'accès des données collectées.

## 3 – Le projet de la ville. Les emplacements

- Mise en place de 7 caméras :
  - A l'espace sportif Boris Diaw
  - Au Centre Ville
  - A Peixotto
  - Au Stade Nautique / Dôme

# 3 – Le projet de la ville. Carte des secteurs



## 4 – Calendrier

- *JANVIER à MAI 2018* - RÉALISATION DU DIAGNOSTIC DDSP
- *SEPTEMBRE à NOVEMBRE 2018* - ÉTUDE TECHNIQUE
- *DÉCEMBRE 2018* - EXAMEN DU DOSSIER DE LA VILLE EN COMMISSION DÉPARTEMENTALE
- *DÉCEMBRE 2018* – PRÉSENTATION AUX ÉLUS ( majorité- opposition)
  - PRÉSENTATION AUX CONSEILS COMMUNAUX
  - PRÉSENTATION EN CONSEIL MUNICIPAL
- *1<sup>er</sup> SEMESTRE 2019* - MISE EN PLACE DU DISPOSITIF